



**Séance du 13 juin 2018 à 20h15**

**Présidence : M. Arnold Ottonin**

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Rapport de gestion 2017
4. Comptes 2017
5. Arrêté d'imposition 2019
6. Zone réservée
7. Crédit d'étude projet PGA commun Cugy-Bretigny
8. Nouveau Règlement général de police
9. Information relative au projet d'adhésion à la déchetterie de Cugy
10. Elections – Démissions
11. Informations de la Municipalité
12. Informations du bureau du Conseil
13. Propositions individuelles et divers
14. Contre-appel

**1. Appel**

Effectif : 80 personnes  
Présents : 61 personnes

Un nouveau membre est assermenté en la personne de M. Marc Rohner.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017**

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet du PV n° 04-2017, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté avec 1 abstention, après modification en page 7 Ecoles : « Pour l'utilisation des bus scolaires, on arrive à la limite des trois bus. Il sera peut-être nécessaire d'en louer un 4<sup>ème</sup> ».

### 3. Rapport de gestion 2017

Notre syndic, M. Mooser, souligne les points importants :

**Finances** : l'autofinancement présente un solde positif de Frs 215'036.-, le résultat de l'exercice est négatif de Frs 316'374.-, ce qui est tout de même meilleur que les projections.

**Rénovation grande salle** : le crédit est respecté avec Frs 300'000.- de dépenses en moins.

**Terrain basket** : il sera fait une fois que les travaux du bâtiment voisin de la grande salle seront terminés.

**Décompte ECA** : l'incendie de la grande salle a coûté environ Frs 450'000.-. La commune regarde avec l'assurance RC de l'entreprise qui a commis les dégâts si elle est prête à entrer en matière concernant les Frs 50'000.-, qui sont encore à la charge de la commune.

**Fonctionnement de l'école** : pas de problème majeur à souligner après une année de fonctionnement.

**Urbanisme** : l'enquête du terrain industriel (parcelle 134) est terminée depuis 2 mois, la commune va encaisser l'argent en fin de semaine (Frs 3 mio pour la vente du terrain et Frs 500'000.- pour le carrefour d'accès).

Un immeuble locatif va se construire au chemin de la Sibérie.

**Routes** : l'enquête concernant la réhabilitation de la RC 501 (Cugy-Bottens), avec un revêtement routier plus silencieux qui devrait diminuer les nuisances sonores pour les habitants du bas du Rié, n'est pas encore terminée. Pour ce qui est du reste des routes, l'entretien minimal a été effectué en raison des restrictions budgétaires imposées par notre situation financière.

**Ordures ménagères et décharge** : le volume reste constant avec une légère baisse des prix, due au compactage des bennes qui occasionne moins de transport.

**Réseau d'égouts, épuration** : discussion d'une régionalisation avec la nouvelle STEP à Echallens. Bretigny est contre. Il est estimé que la STEP de l'AET a encore une durée de vie résiduelle de 25 ans.

**Instruction publique et social** : l'UAPE est largement utilisée. Une nouvelle bibliothèque intercommunale a été ouverte à Froideville, qui remporte un vif intérêt.

**Police** : manque d'intérêt pour la séance d'information « police-population ». Selon les rapports, notre commune est, pour l'instant, épargnée par les vols.

**Services industriels** : l'achat d'eau aux SI Lausanne nous a coûté en 2017 Frs 52'620.- contre Frs 105'748.- en 2015. Les travaux effectués sur notre réseau pour la remise en service de l'eau de source ont été bénéfiques. Un système de détection de fuite a été installé de sorte à minimiser les pertes de notre réseau.

Le rapport de la commission de gestion est lu par M. Laurent Jaggi. Le rapport de gestion 2017 est accepté à l'unanimité.

### 4. Comptes communaux 2017

Première intervention dans une séance de notre conseil général de la nouvelle boursière, Mme Laurence Fontana, qui passe en revue les différents chapitres et y apporte des explications détaillées.

**Marge d'autofinancement** : La marge d'autofinancement s'est améliorée et se monte au total à Frs 215'000.-. Cependant, une fois les montants attribués ou prélevés pour les dicastères autofinancés, elle n'est plus que de Frs 32'000.-. Notons que les amortissements ne diminueront pas en 2018, car nous devons amortir la grande salle pour un montant de Frs 167'000.-.

**Répartition des principales charges** : 58% va à la participation au canton et associations de communes. Suivent les immeubles, les routes et les forêts à hauteur de 25%. 13% pour les salaires communaux, 3% d'aides et subventions et enfin 1% d'intérêts passifs.

**Produits** : 67% provient des impôts encaissés, 20% des taxes, émoluments et vente de prestations, 5% des loyers et intérêts, 6% des participations et subventions, 2% des recettes cantonales.

**Bilan** : Les disponibilités ont diminué de Frs 401'000.- par rapport à 2016. Cela est dû aux paiements des factures 2017 relatives à la construction de la grande salle.

**Amortissements** : Les amortissements se montent à Frs 364'000.-.

**Emprunts** : au 31.12.2017, le montant des emprunts se porte à Frs 8'080'000.-.

Endettement : nous nous trouvons actuellement au maximum de l'endettement en relation avec les investissements réalisés (Frs 8'459'900.-), mais notre endettement se réduira en 2018 grâce à la vente du terrain industriel et avec le remboursement d'une partie des emprunts.

En conclusion, les comptes présentent une perte de Frs 316'400.-, ce qui représente 11 points d'impôts manquants pour équilibrer le résultat de l'exercice comptable.

Le rapport de la commission de gestion est lu par Mme Marianne Chenaux. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

## **5. Arrêté d'imposition 2019**

M. Laurent Chappuis informe que la vente du terrain industriel a été confirmée par écrit ce jour. Il confirme que les démarches sont en cours pour nous retourner contre l'assurance RC de l'entreprise qui a provoqué l'incendie de la grande salle pour un montant de Frs 48'000.-.

Le taux d'imposition reste inchangé par rapport à 2018, soit à 81%.

Mme Laurence Fontana précise que les charges imposées augmentent au fil des ans, notamment dans les dicastères des écoles, du service social et de la facture sociale. Elle ajoute que grâce à la vente du terrain, la commune dispose d'une certaine marge de manœuvre pour compenser les pertes annuelles, mais que cela ne durera pas éternellement.

De plus, les effets de la RIE III (3<sup>ème</sup> réforme de la fiscalité des entreprises) ne seront pas négligeables sur les comptes communaux. Une estimation de charges supplémentaires de Frs 135'000.- devrait être imputée pour 2019, mais nous sommes dans l'attente d'une estimation fiable des coûts de la part du canton.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Marc Heuschkel. L'arrêté d'imposition est accepté avec 4 avis contraires et 6 abstentions.

## **6. Zone réservée**

M. Makus Mooser prend la parole afin de détailler les plans de la zone réservée, laquelle ne concerne pas la zone équestre, ni la zone industrielle, ni celle d'équipement collectif, mais uniquement les zones d'habitation. La mise à l'enquête a été faite deux fois, car des oppositions ont été déposées concernant les parcelles communales qui avaient été, dans un premier temps, sorties de la zone réservée. Afin d'éviter notamment des frais de procédure et des retards dans l'élaboration de notre futur PGA, ces deux parcelles ont été incluses dans la zone réservée. Celle-ci a fait l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête qui n'a pas généré d'opposition.

Le but de la zone réservée est un moratoire sur toutes les parcelles de zone à bâtir, interdisant toute nouvelle construction avant la mise en vigueur du nouveau PGA. Cette mesure permet de respecter une égalité de traitement entre tous les propriétaires disposant encore de parcelles avec des réserves constructibles susceptibles d'être dézonées. Toute nouvelle construction sera interdite à l'exception des dépendances de peu d'importance et de petits agrandissements du volume, qui peuvent être autorisés. La présente zone réservée a une durée de cinq ans à compter de sa mise en vigueur et peut être prolongée de trois ans. Le PGA doit être fait au plus tard dans ce délai. Une lecture intégrale du Règlement de la zone réservée est faite.

M. Yann Jeannin de la commission ad hoc lit le rapport. Le préavis n° 01/2018 est accepté avec 1 avis contraire et 5 abstentions.

## **7. Crédit d'étude projet PGA commun Cugy-Bretigny**

M. Markus Mooser exprime la volonté de la commune d'analyser l'intérêt d'un PGA commun. La surface de la commune de Cugy est quasi identique à celle de notre commune, mais Cugy compte 2'750 habitants, contre 825 pour Bretigny. Le bilan de la zone de réserve est meilleur à Cugy, mais notre commune dispose de plus de zones d'équipement collectif. Le but est d'avoir un seul territoire, afin de pouvoir éventuellement éviter un dézonage que Bretigny doit entreprendre. Cugy participe au projet MetamorphHouse. Les coûts d'établissement d'un PGA commun seraient inférieurs à ceux d'un PGA fait exclusivement sur notre commune.

M. Marmillod demande si la commune de Cugy supporte les frais d'étude à même hauteur que nous ? M. Mooser répond que Cugy investit un plus grand montant d'étude (Frs 250'000.-), car elle fait déjà une pré-étude de PGA.

Le rapport de la commission « zone réservée » est lu par M. Yann Jeannin et le rapport de la commission des finances est quant à lui lu par M. Gaillard. Le préavis n° 02/2018 est accepté avec 2 avis contraires et 1 abstention.

## **8. Nouveau Règlement général de police**

M. Agassis précise que ce nouveau règlement a été fait sur la base d'un document-type du service de l'Etat. Ce nouveau règlement est complet grâce à la commission ad hoc qui s'est penchée dessus.

M. Barril demande par quel biais ce règlement sera remis aux habitants ? M. Ottonin indique qu'il sera publié sur le site internet dès que le canton aura donné son accord et un document papier sera à disposition à l'administration, comme pour tous les autres règlements. M. Pidoux s'étonne de l'article 69 (repos public) par rapport aux horaires mentionnés. M. Agassis comprend son étonnement, mais répond que cela est possible selon la loi. Le bon sens est alors à mettre en application.

Mme Brunisso demande si lors de cortèges une demande doit être effectuée auprès de la commune (articles 73 et 74 cortèges). M. Agassis confirme, une demande préalable doit être faite. M. Laurent Jaggi s'interroge sur la date d'entrée en vigueur. M. Ottonin répond que ce sera au 1<sup>er</sup> juillet 2018 au plus tôt.

M. Marc Tille lit le rapport de la commission ad hoc. Le préavis n° 03/2018 est accepté avec 1 avis contraire et 1 abstention.

## **9. Information relative au projet d'adhésion à la déchetterie de Cugy**

M. Laurent Chappuis précise que tous les déchets recyclables (sauf les sacs blancs taxés) seraient amenés à Cugy. En effet, Cugy dispose d'une déchetterie aux nouvelles normes munie de 54 tris différents avec une aide et contrôle du tri, une carte d'accès, un site surveillé et éclairé, une facilité d'accès et d'un grand nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire par rapport à Bretigny. Les frais pourraient diminuer. A contrario, les déplacements seraient légèrement plus longs et notre indépendance (décisionnelle) moins grande. La commune de Morrens serait également intéressée à adhérer à cette déchetterie.

Certaines questions restent toutefois en suspens dont la position de Morrens et notre changement de périmètre (Valorsa actuellement). La population est invitée à aller visiter cette déchetterie le vendredi 7 septembre de 18h00 à 20h00.

Une partie de la commission ad hoc est nommée, à savoir MM. Geiger, Altmann et Barril. Mmes Laurence Métraux et Christiane Bally se portent volontaires pour faire partie de la commission. La commission est donc au complet avec ses 5 membres.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil, le 3 octobre 2018, pour votation.

M. Maxime Meier demande qu'en adviendra-t-il des moloks papier ? M. Chappuis répond que les 4 moloks seront utilisés pour les sacs à ordures ménagères. M. Tille s'interroge par rapport au coût de remise en état de notre actuelle déchetterie ? Aucune estimation n'a encore été faite selon M. Chappuis. Mme Nusslé demande si les déchets verts (épluchures) iront à Cugy ? M. Chappuis dit que cette question sera étudiée par la commission. M. Eric Geiger demande quand le canton va obliger les communes à modifier leur déchetterie ? M. Chappuis ne sait pas, mais notre commune anticipe la décision du canton. Mme Riwar relève l'aspect social qu'apportent les rencontres du samedi matin.

M. Ottonin souligne que pour cet objet la Municipalité, qui a la compétence d'adhérer à cette nouvelle déchetterie sans consulter le conseil général, délègue au conseil le pouvoir d'accepter ou non cette adhésion.

## 10. Elections - Démissions

Le bureau du conseil, dans son entier, se représente pour une année.

A la suite de l'élection de M. Marc Tille en tant que conseiller municipal, les trois places aux différentes commissions qu'il occupait sont à repourvoir.

M. Maxime Meier est élu en tant que membre à la commission de gestion et suppléant à la commission de recours en matière d'impôts et de taxe.

Quant à M. Marc Rohner, il reprend le poste de délégué au conseil intercommunal de l'ASICE.

Tous deux sont élus par acclamation.

## 11. Informations de la Municipalité

### Mme Seema Ney

**Ecoles** : Il y aura 4 classes à Bretigny lors de la prochaine rentrée scolaire. La population scolaire augmente, d'où l'acceptation de la création d'une 16<sup>ème</sup> classe au bâtiment de la Combe à Cugy. Une société a été mandatée pour l'organisation des transports scolaires. Un horaire personnalisé sera transmis à chaque famille avant la prochaine rentrée scolaire.

**Aînés** : La sortie annuelle des aînés aura lieu le 15 août au spectacle Solstice de la Fête du Blé et du Pain à Echallens. 35 personnes se sont inscrites.

**Canicule** : Rappel pour les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes de plus de 75 ans. Mmes Marie-Claude Nusslé et Cathy Mooser sont chargées des visites à domicile si le plan canicule devait être mis en place.

### M. Jean-Luc Agassis

**Routes** : Leur état mériterait des travaux. Le budget n'est pas en adéquation avec une remise en état complète. Des réparations ponctuelles ont été effectuées à la route de Béthusy. Les budgets nous obligent à poursuivre encore cette politique d'austérité.

### M. Laurent Chapuis

**Poste vacant** : Un sacristain est recherché, pour un taux d'occupation entre 5 et 10%.

**Manifestation** : Le 17 juin, dans le cadre de la coupe du monde de football, le match de la Suisse sera transmis en direct sur grand écran à la grande salle, à la suite du tournoi de foot l'après-midi. Le 21 juin, la fête de la musique « ZicaBret » se déroulera sur la place du Clocher.

### M. Markus Mooser

**Eau** : M. Jean-Daniel Cochard, municipal en charge notamment des eaux, est absent ce soir pour des raisons professionnelles (pompier) suite aux dégâts provoqués par l'orage en début de semaine dans la capitale vaudoise.

**Retraite** : M. Mooser remercie M. Agassis pour le travail accompli durant les années qu'il a passées au sein de l'exécutif et lui souhaite une seconde bonne retraite, avec photos et cadeaux à l'appui.

## 12. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin remercie les membres d'inscrire leur adresse email afin de recevoir les documents de convocation par ce biais, en lieu et place de la version papier-courrier, ce qui occasionnera un gain de temps et d'argent.

La prochaine séance du conseil général se déroulera le mercredi 3 octobre 2018, à 20h15.

Lors des élections complémentaires du 10 juin, 100 personnes se sont déplacées pour le 2<sup>ème</sup> tour, dont 48 faisant partie du conseil général.

### 13. Propositions individuelles et divers

Cathy Mooser informe que la Fondation Echaud à Cugy organise sa traditionnelle fête estivale le samedi 25 août 2018 dès 15h00.

M. Maxime Meier demande si la poubelle qui a été supprimée à l'arrêt de bus sera remise.

M. Marc Tille remercie le bureau du conseil, les personnes qui ont voté pour lui, ainsi que ses parrains et marraines.

### 14. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 23h00.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine